



5^{EME} RAPPORT MORAL DE L'AFAPDP

NOVEMBRE 2012

SOMMAIRE

Sommaire	1
Une courte présentation de l'AFAPDP	2
Avant-propos du Président	4
5ème RAPPORT MORAL	5
Introduction.....	5
Thématiques à l'honneur en 2012	7
Les actions de formation	9
Les actions de communication	12
Renforcement du partenariat avec l'OIF et les réseaux francophones.....	14
Renforcement de l'influence de l'AFAPDP au niveau international.....	17
Les perspectives pour 2013	20
ANNEXE	22
Annuaire des autorités francophones.....	22

UNE COURTE PRESENTATION DE L'AFAPDP

POURQUOI UNE ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ?

La création de cette association est l'une des réponses que les autorités francophones ont apporté aux enjeux internationaux de la protection des données personnelles, soit contrôler les flux transfrontières de données et promouvoir l'adoption de standards internationaux de protection des données personnelles.

Notre association a été créée pour officialiser la coopération entre des pays et des autorités d'espaces géographiques différents, mais de tradition juridique et de langue communes. Ces Etats et autorités ont un intérêt mais également une facilité à travailler ensemble, et cette facilité à coopérer a des effets positifs sur les échanges politiques et économiques entre nos pays : elle fluidifie, elle encourage les échanges. Tous les acteurs tirent donc un bénéfice de cette coopération, les citoyens comme les Etats et les entreprises.

Depuis notre création en 2007, 3 autorités canadiennes, 5 autorités africaines récemment créées et 7 autorités européennes ont rejoint notre association et coopèrent activement. Il faut savoir que les membres adhérents de notre association sont uniquement des autorités indépendantes. En plus de celles-ci, installées ou en cours d'installation, nous avons des échanges réguliers avec des Etats francophones qui souhaitent adopter une loi et installer une autorité. Ces Etats sont considérés comme les membres associés de l'AFAPDP. Dans ces Etats, nous avons un interlocuteur, un « correspondant » de l'AFAPDP, responsable du suivi du projet d'adoption de la loi de protection des données personnelles, désigné généralement au sein du Ministère de la Justice ou d'une haute institution judiciaire ou parlementaire.

PAR QUELS MOYENS COOPERONS-NOUS ?

Nous offrons des services aux autorités installées ou en cours d'installation.

Grâce à notre réseau d'autorités et de spécialistes, nous offrons des services de conseils juridiques, de formation, et de communication.

Nous fonctionnons comme un réseau de professionnels et tâchons, chaque année – lors de nos échanges, au sein de nos groupes de travail thématiques, lors de notre réunion annuelle – de commenter l'actualité de la protection des données personnelles, de comprendre les enjeux de la protection des données personnelles et d'apporter des réponses à ces enjeux, et d'approfondir notre coopération dans un domaine particulier.

En 2012, par exemple, les autorités membres de notre association devraient adopter un document commun pour encadrer les transferts internationaux de données personnelles réalisés par les entreprises : les autorités de l'espace francophone ont pris l'initiative, en l'absence de cadre juridique international, de se mettre d'accord pour analyser le niveau de protection des données personnelles qui entrent ou sortent de leur juridiction à partir d'une même grille d'analyse. Il s'agit par ce biais d'harmoniser, petit à petit, nos pratiques et d'offrir un cadre juridique cohérent pour dynamiser les échanges économiques entre nos pays.

Nous offrons également des services aux Etats qui ne sont pas encore dotés d'une loi de protection des données, mais souhaitent adopter une telle loi. A ces Etats, plusieurs services sont proposés :

- Une participation à notre conférence annuelle pour se familiariser avec les enjeux de la protection des données personnelles et rencontrer les membres de notre réseau. Nous

tenons, lors de cette conférence, à respecter la diversité culturelle des participants et à prendre en compte les spécificités de chaque Etat dans la mise en œuvre des principes de la protection des données personnelles.

- Un soutien à l'adoption d'une loi de protection des données personnelles : il peut s'agir d'un soutien juridique et politique, par la mise à disposition d'un canevas législatif, par la relecture d'un projet de loi, par la réalisation d'une mission de sensibilisation auprès des acteurs politiques (sur place).
- La formation des collaborateurs, grâce à la disponibilité des agents de nos autorités et plusieurs modes d'intervention : partage de documents (à la demande des autorités du réseau, aussi bien les plus anciennes que les plus jeunes), organisation de séminaire (deux séminaires depuis 2010) participation à des groupes de travail (deux groupes de travail en place en 2012), organisation de réunions régulières par visioconférence (quoique ces deux derniers outils soient normalement réservés aux autorités adhérentes).

MEMBRES DE L'AFAPDP (EN 2012)

Membres (adhérents et observateurs) : 15

Organisations observateurs : Conseil de l'Europe, Commission européenne, Contrôleur européen des données, Réseau des autorités de protection des données ibéro-américaines, Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles

BUREAU DE L'AFAPDP (DEPUIS LE 10 MARS 2012)

- PRESIDENCE : Québec (M. Jean Chartier, Président de la Commission d'accès à l'information - CAI du Québec, depuis janvier 2011)
- VICE-PRESIDENCES : Burkina Faso (Mme Alimata Ouattara, Présidente de la Commission de l'informatique et des libertés du Burkina Faso, depuis septembre 2007) et Suisse (M. Jean-Philippe Walter, Préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence en Suisse, depuis septembre 2007)
- SECRETARIAT GENERAL ET TRESORERIE : France (Mme Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – CNIL, depuis septembre 2011)

CONTACT

Secrétariat général de l'AFAPDP

8 rue Vivienne

CS 30 223

75083 PARIS CEDEX 02

Tél. : +33 (0)1 53 73 25 96

Fax : +33 (0)1 53 73 22 56

contact@afapdp.org

www.afapdp.org

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT

Voici bientôt deux ans que vous m'avez élu à la présidence de notre association. La publication du 5^{ème} rapport annuel de l'AFAPDP est l'occasion pour moi d'exprimer ma satisfaction à l'égard des missions jusque là accomplies.

Je pense tout d'abord à nos jeunes autorités de protection des données personnelles. A titre d'exemple, l'autorité de Tunisie (INPDP) a connu de grands changements cette année, avec la nomination d'un nouveau président, M. Yahyaoui. L'INPDP a organisé en juin un séminaire pour la réforme de la législation en Tunisie, vers une plus grande conformité avec les standards internationaux. L'AFAPDP était présente pour accompagner ces changements et le projet de réforme porté par l'INPDP. Je souhaite beaucoup de succès à ce projet.

Autre exemple, celui de l'autorité du Bénin (CNIL) qui a organisé en novembre deux journées de sensibilisation sur la protection des données personnelles et de la vie privée à Cotonou, auxquelles j'ai participé en tant que président de l'AFAPDP. L'autorité a ainsi confirmé sa place dans le paysage institutionnel béninois et obtenu une reconnaissance de son indépendance et de ses missions.

Les jeunes autorités francophones sont mobilisées, ainsi que l'AFAPDP, pour protéger les données personnelles des citoyens. Les autorités plus anciennes ne sont pas en reste. Ces dernières ont pris position sur les règles de protection des données personnelles de Google, de Facebook, ... en France, au Canada. L'expertise francophone est plus que jamais reconnue et attendue dans les grands dossiers internationaux. Sur ce point, la solidarité des autorités est essentielle pour donner plus de force aux messages envoyés aux décideurs publics et privés.

Un espace francophone de la protection des données personnelles est en train de se consolider grâce à nos autorités et aux Etats et gouvernements de la Francophonie. Les résultats des actions initiées par l'AFAPDP en sont la preuve. Au niveau des autorités, tout d'abord, un important travail d'expertise et de négociations devrait nous conduire à l'adoption d'un cadre de référence et d'un mécanisme de coopération pour encadrer les transferts internationaux de données au sein de l'espace francophone. La teneur des travaux a montré à quel point les autorités ont le souhait de travailler ensemble et de mettre en place un espace de protection harmonisé et exigeant.

Au niveau des Etats, l'action collective menée de juillet à octobre par l'AFAPDP et les autorités de protection des données personnelles francophones en prévision de la tenue du XIV^{ème} Sommet de la Francophonie à Kinshasa, a conduit à l'introduction, dans la Déclaration finale, d'un paragraphe appelant à l'adoption de « normes mondiales et de législations nationales définissant les principes d'une protection effective des données personnelles ». Il faut s'en féliciter et s'assurer de sa mise en œuvre effective.

Nous nous retrouvons, cette année, à Monaco, pour tenir notre 6^{ème} conférence annuelle et notre 6^{ème} assemblée générale. Deux réunions de travail annexes sont organisées : une réunion régionale (africaine) et une réunion thématique (transferts internationaux). Comme chaque année, je souhaite que ces réunions donnent un nouvel élan à nos activités au sein de nos autorités et au sein de l'AFAPDP.



Jean Chartier
Jean Chartier

5EME RAPPORT MORAL

INTRODUCTION

LES VALEURS ET LES MISSIONS DE L'AFAPDP REAFFIRMEES EN 2012

L'internationalisation des enjeux de la protection des données personnelles et les projets de coopération ponctuels entre autorités francophones de protection des données personnelles (notamment entre la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en France et certains Etats francophones africains) constituent le point de départ de la réflexion francophone sur la protection des données personnelles.

Dès le début des années 2000, plusieurs autorités se sont rendu compte qu'elles ne pouvaient plus travailler seules, que le manque d'harmonisation des législations dans le monde porte préjudice à la protection des données personnelles, que les autorités doivent s'entendre pour faire progresser le droit de façon quantitative (faire adopter des législations) et qualitatives (défendre une vision exigeante de la protection des données personnelles).

La [Déclaration de la Francophonie de Ouagadougou](#) (2004) marque la prise en compte officielle, par les chefs d'état et de gouvernement francophones, des préoccupations des autorités francophones de protection des données personnelles et du besoin d'adopter des législations nationales de protection des données personnelles.

La [Déclaration de Bucarest](#) (2006) vient ensuite faire écho à la Déclaration de Ouagadougou et insiste, en plus, sur la dimension internationale de la protection des données personnelles et sur la nécessité d'adopter des règles de protection mondiales.

Elles sont, en quelque sorte, l'impulsion politique à l'origine de la création de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles. La création de l'AFAPDP en 2007, avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), répond donc à une double demande : de coordination de la part des autorités de protection des données personnelles, de concrétisation des engagements de la part des Etats et de l'OIF.

Lors du XIIème Sommet de Montreux, à nouveau, les chefs d'Etat et de gouvernement francophones s'engagent, dans la [Résolution de Montreux](#) (2010) à « adopter une législation assurant la protection des données personnelles et soutenir les efforts en vue de l'établissement d'un instrument international sur la protection des données personnelles et de la vie privée ».

A nouveau, en 2012, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie appellent, dans la [Déclaration de Kinshasa](#) (2012) à « l'adoption de normes mondiales et de législations nationales définissant les principes d'une protection effective des données personnelles. ».

Lors de chaque sommet, et une fois encore cette année, la question de la protection des données personnelles est incontournable pour une organisation telle que l'OIF et ses membres. Les enjeux de la protection des données personnelles ont été compris et logiquement intégrés aux objectifs et stratégies de l'organisation pour promouvoir les valeurs de la paix, de la démocratie, du développement durable.

LES OBJECTIFS 2012

Comme en 2011, le secrétariat général de l'AFAPDP a préparé et présenté un plan d'action annuel, incluant objectifs, axes d'intervention et projets d'action pour l'année. En 2012, conformément aux décisions de l'Assemblée générale et du Bureau en 2011, le Secrétariat général et la Présidence ont choisi de mettre en avant les missions de coopération bilatérale et les groupes de travail thématiques, pour renforcer l'expertise des nouvelles autorités et les axes stratégiques : renforcement de l'influence internationale de l'AFAPDP et sensibilisation des acteurs publics et privés aux enjeux de la protection des données personnelles. Parmi les principales actions réalisées en 2012 par l'AFAPDP :

- les réunions annuelles à Monaco
- les missions d'expertise réalisées dans les pays cibles identifiés par l'AFAPDP ou à la demande des autorités de protection des données (Tunisie et Bénin)
- le conseil juridique et technique apporté de façon ponctuelle aux autorités à leur demande
- la création du groupe de travail sur l'encadrement des transferts (GFET)
- la création du groupe de travail sur la consolidation des fichiers d'état civil et des listes électorales (GTRECEF)
- la création du site internet

L'association a également répondu, dans la mesure de ses moyens, aux sollicitations des membres et partenaires pour intervenir et se positionner sur différents sujets, qui sont développés tout au long de ce rapport.

En 2012, les objectifs comme les actions de l'AFAPDP sont donc réaffirmés. Loin de perdre de son utilité et de sa pertinence, l'AFAPDP continue d'intervenir à différents stades : en amont de l'adoption des lois, pour exposer les enjeux, les principes universels, les dispositions législatives de la protection des données personnelles, lors de la mise en application de la loi de protection des données personnelles, pour communiquer sur les conséquences, pour tous les acteurs, de l'adoption de la loi, pour accompagner l'installation d'une autorité de protection des données personnelles, former ses représentants et agents, une fois la loi adoptée et l'autorité mise en place, pour renforcer l'expertise juridique et technique, continuer à former les autorités sur le droit et ses évolutions.

Notre méthode : apporter des réponses concrètes

L'AFAPDP tient à mettre en œuvre des actions concrètes pour atteindre ces objectifs. Il nous importe de répondre de façon pratique aux défis de la protection des données personnelles. A chaque objectif, correspond une série d'actions concrètes à mettre en place.

A la promotion du droit à la protection des données personnelles, correspondent par exemple les actions : organisation de rencontres et conférences auxquelles nous invitons des représentants des gouvernements et de la société civile. Lors de ces réunions, les intervenants sélectionnés par l'AFAPDP présentent leur expérience et proposent un débat avec les responsables des autorités et des Etats. Ces réunions donnent lieu à des décisions politiques (nouvelles nominations, lancement d'un projet de loi, d'un projet de réforme), à des projets de coopération (des autorités décident de coopérer sur tel ou tel sujet), à une communication dans la presse.

A la formation et au renforcement des compétences des autorités, correspondent par exemple les actions : organisation de séminaires où chaque autorité vient présenter ses travaux sur un thème donné. Les participants peuvent prendre connaissance des travaux réalisés par leurs homologues à l'étranger, comparer, s'inspirer. Ces séminaires permettent d'identifier les bonnes pratiques, d'harmoniser les méthodes de travail des autorités, de définir des positions communes qui aboutissent à l'adoption de résolutions de l'AFAPDP.

Nos missions continuent de servir les projets des Etats et autorités francophones qui souhaitent protéger les données personnelles des citoyens.

L'AFAPDP intervient toujours en soutien des autorités francophones de protection des données personnelles. L'association encourage des initiatives, actions et des prises de position. L'association parfois mobilise, joue le rôle d'un catalyseur, crée des synergies. Toutefois, la réussite d'un projet repose avant tout sur la détermination des autorités nationales et la volonté politique qui les accompagne vers une reconnaissance et l'accomplissement de leurs missions.

RAPPEL : ELECTION DE MME FALQUE-PIERROTIN AU SECRETARIAT GENERAL DE L'AFAPDP

En mars 2012, Mme Falque-Pierrotin, Présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en France, a été élue secrétaire générale de l'AFAPDP ; lors d'une élection organisée du 1^{er} février au 10 mars. Mme Falque-Pierrotin a recueilli l'ensemble des votes émis et, conformément aux Statuts de l'AFAPDP, son élection a été validée par le Bureau de l'AFAPDP du 4 avril 2012.

Les prochaines élections du Bureau de l'AFAPDP sont prévues en 2013 (renouvellement de l'ensemble des membres du Bureau).

THEMATIQUES A L'HONNEUR EN 2012

LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNEES

L'encadrement des transferts internationaux de données personnelles est depuis plusieurs années un sujet incontournable. Face à l'intensification des transferts de données et en l'absence d'instrument juridique mondial pour les réguler, les autorités, les organisations intergouvernementales et les réseaux se sont posé la même question : comment encadrer les transferts de données personnelles, inhérents à la société de l'information et à l'économie numérique ?

L'AFAPDP et ses autorités de protection des données personnelles francophones ont dans l'espace francophone, constaté cette intensification des transferts, et vu un espace économique au fort potentiel de développement. En 2011, l'AFAPDP a décidé d'essayer d'apporter sa propre réponse à l'encadrement des transferts de données, afin de contrebalancer le poids des autres grands espaces régionaux régulateurs en la matière.

Le groupe de travail francophone sur l'encadrement des transferts (GFET), créé suite à l'adoption de la Résolution de l'AFAPDP pour encadrer les transferts internationaux de données à Mexico le 31 octobre 2011, s'est progressivement mis en place à partir du mois d'avril 2012 autour de la Commission pour la protection de la vie privée en Belgique, de la Commission nationale de protection des données personnelles au Maroc, et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en France.

Sur la base des informations sur les dispositions nationales de contrôle des transferts internationaux de données remis par les autorités membres de l'AFAPDP, le groupe de travail a échangé régulièrement et s'est réuni à deux reprises, en septembre à Rabat, en octobre et en novembre à Paris, pour consolider le projet de document de référence sur l'encadrement des transferts.

En octobre, le groupe de travail a présenté trois projets de documents aux membres du Bureau de l'AFAPDP :

- Un projet de Résolution relative à la procédure d'encadrement des transferts de données personnelles dans l'espace francophone, qui sera proposée pour adoption à l'Assemblée générale de l'AFAPDP le 23 novembre 2012 à Monaco. Cette résolution reprend :

- Un exposé des motifs (considérants)
- Une description des engagements des autorités et de l'AFAPDP : s'informer mutuellement, coopérer aux fins d'instruire, coopérer aux fins de gestion des plaintes et des contrôles, examiner la possibilité de conclure des accords cadres sectoriels (à discuter), obligations de confidentialité, évaluer le système de coopération.
- Une invitation à convenir d'un protocole de coopération (voir ci-dessous)
- Une Annexe A : le référentiel reprenant les définitions, les exigences minimales à respecter (les principes), les garanties complémentaires qui peuvent être proposées pour encadrer les transferts
- Une Annexe I : un protocole de coopération entre autorités francophones de protection des données à caractère personnel, qui sera également proposé pour adoption à l'Assemblée générale de l'AFAPDP : 12 articles reprenant les engagements des autorités adhérant au protocole et décrivant les modalités d'adhésion/de dénonciation du protocole de coopération
- Une Annexe II : une résolution demandant au Bureau de l'AFAPDP de modifier les statuts de l'association, afin de pouvoir « sanctionner » les autorités ne respectant pas leurs engagements dans le cadre du protocole de coopération.

Les documents ont ensuite été transmis aux autorités membres de l'AFAPDP, en prévision de la réunion de travail prévue en marge des réunions annuelles à Monaco le 21 novembre, et de l'assemblée générale du 23 novembre à l'occasion de laquelle l'Assemblée générale de l'AFAPDP devrait adopter les documents.

LA GESTION DES PROCESSUS ELECTORAUX

Dès la création du Réseau des compétences électorales francophones ([RECEF](#)) en juillet 2011, l'OIF, l'AFAPDP et le RECEF ont vu l'évidence : grâce à leur expertise respective, l'AFAPDP et le RECEF peuvent participer à un projet de grande ampleur : la consolidation des fichiers d'état civil et des listes électorales et, au-delà, le renforcement de la transparence et de la fiabilité des processus électoraux.



L'idée de créer un groupe de travail commun a émergé dès 2011, et s'est concrétisée en mars 2012. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois en avril à Paris et a rassemblé le RECEF, l'AFAPDP et la CNIL, ainsi que l'OIF, l'Assemblée parlementaire francophone ([APF](#)) et l'Association internationale des maires francophones ([AIMF](#)).

L'objectif du groupe de travail est la sensibilisation continue des acteurs des processus électoraux aux enjeux de la consolidation des fichiers, l'organisation d'un séminaire pour former les responsables des fichiers d'état civil et des listes électorales au respect du droit et des procédures, la rédaction d'un guide pratique à l'attention de ces responsables. Une partie des travaux du groupe de travail pourrait être consacrée à la biométrie : dans quelle mesure la biométrie participe-t-elle à consolider les fichiers et à rendre les processus électoraux plus fiables, libres et transparents ?

Le groupe de travail a défini sa feuille de route, dont les principales étapes sont : (1) faire un état des lieux des listes électorales et de la protection des données personnelles dans les pays membres des deux réseaux, (2) organiser des missions d'étude conjointes sur le terrain, par exemple dans un pays où une refonte des listes électorales est organisée en prévision d'une élection, (3) rédiger des termes de référence (TDR) à présenter aux bailleurs de fonds, tels que la Commission européenne, pour soutenir les activités multidisciplinaires d'amélioration des listes électorales et de la protection des

données personnelles, (4) tenir un séminaire avec des experts des deux réseaux sur la problématique des listes électorales et de la protection des données personnelles¹, (5) rédiger un « Guide des bonnes pratiques pour l'amélioration des listes électorales et de la protection des données personnelles ». Ce guide pourrait servir de document de référence en la matière dans l'espace francophone. Le groupe de travail s'est donné deux ans pour parvenir à la fin de sa feuille de route.

Depuis, l'AFAPDP et le RECEF ont mené des enquêtes dans leur réseau pour faire un état des lieux du dispositif juridique global et de la prise en compte du droit à la protection des données personnelles dans la constitution et l'utilisation des fichiers d'état civil et des listes électorales informatisées ou biométriques.

Pour l'AFAPDP, cette enquête a notamment permis de souligner :

- Le rôle des autorités de protection des données personnelles pour le contrôle des fichiers d'état civil et des listes électorales : avis et recommandations pour leur constitution et leur utilisation par les acteurs politiques ;
- Le besoin de définir des lignes directrices pour encadrer l'utilisation de la biométrie dans ce secteur.

Le RECEF a organisé, avec le soutien de l'OIF, un séminaire sur la problématique des listes électorales et de la protection des données personnelles, qui doit se tenir du 5 au 7 décembre à Libreville, au Gabon, et auquel l'AFAPDP doit participer.

Les conclusions des enquêtes (présentées à Monaco pour l'AFAPDP et à Libreville pour le Gabon) permettront aux membres du groupe de travail de lancer les prochaines étapes de la feuille de route.

LES ACTIONS DE FORMATION

CONSEIL JURIDIQUE

L'une des missions quotidiennes de l'AFAPDP est l'accompagnement juridique des autorités en cours d'installation et la facilitation de l'échange de documents et d'expertise entre les autorités. Un conseil juridique à distance et personnalisé est offert aux autorités qui s'adressent à l'AFAPDP, qui traite les demandes ou, si besoin, joue le rôle de coordinateur, pour orienter les demandes vers les autorités plus à même de les prendre en charge. En 2012, l'AFAPDP a par exemple traité les demandes suivantes, par le biais de son secrétariat permanent et des experts des autorités membres de l'association :

- L'examen de la prise en compte des enjeux de la protection des données personnelles dans le projet de visa unique lancé par l'UEMOA
- L'examen de l'avant-projet de loi sur la protection des données personnelles de Madagascar
- L'assistance juridique et logistique à l'INPDP de Tunisie pour l'accréditation de leur autorité à la Conférence internationale
- Le partage de documents sur la biométrie et le rôle des autorités de protection des données dans les processus électoraux avec la commission de protection des données personnelles du Bénin
- ...

Cette offre de service est possible grâce à la veille mise en place par l'AFAPDP, à la compilation de textes de référence, jurisprudences, dans des dossiers thématiques (législations nationales et

¹ Un premier séminaire sur ce sujet devrait avoir lieu du 5 au 7 décembre 2012 à Libreville (Gabon), en marge de l'Assemblée générale du RECEF.

internationales, biométrie, Google, open data, vidéosurveillance, ...) et géographiques (par région, par pays, ...), et au réseau d'experts constitué depuis 2007 par l'AFAPDP dans toutes les autorités de protection des données personnelles francophones.

FORMATIONS THEMATIQUES DELIVREES PAR L'AFAPDP ET LES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En plus du conseil juridique à distance, l'AFAPDP facilite l'accueil de délégations dans les autorités francophones plus anciennes, en particulier à la CNIL en France, mais aussi au sein des autorités de Belgique et du Québec. Ces délégations, de une à 10 personnes, viennent dans les autorités de protection des données personnelles pour recevoir une formation générale, ou sur un thème particulier, ou observer le travail quotidien de la commission et de ses agents. En 2012, plusieurs missions de ce type ont eu lieu, à laquelle l'AFAPDP a été associée :

- Accueil de deux représentants de l'autorité de protection des données personnelles du Maroc les 3 et 4 juillet à la CNIL en France
- Accueil de quatre représentants du Conseil d'Etat et du Ministère de la défense du Liban le 21 août à la CNIL en France
- Accueil d'un représentant du Ministère de la Justice malgache le 11 septembre à la CNIL en France
- Accueil de deux représentants de la commission de protection des données personnelles marocaine le 27 septembre à la CNIL en France
- A venir, accueil de 9 stagiaires membres de la CNIL-Bénin en décembre 2012 et janvier 2013 pendant une semaine, répartis dans trois autorités en Belgique, en France et au Québec
- ...

FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION DE REPRESENTANTS DES AUTORITES FRANCOPHONES A UNE FORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES PROPOSEE PAR L'IIDH

L'[Institut international des droits de l'Homme](#) (IIDH) installé à Strasbourg a organisé, du 9 au 27 juillet 2012, une session de formation sur le thème de protection des données personnelles. Plusieurs représentants des autorités de protection des données personnelles, des organisations intergouvernementales et des centres de recherche sur le droit international à la protection des données personnelles, sont intervenus au cours de la [session de formation](#).

Grâce au soutien de l'OIF, nous avons proposé aux autorités des pays francophones du sud de soutenir leur participation à cette session de formation proposée par l'IIDH, par le biais d'une prise en charge des frais d'inscription et d'hébergement.

Quatre représentants des autorités du Burkina Faso, du Bénin et de Tunisie ont participé à la session de formation et bénéficié du soutien de l'AFAPDP. Ceux-ci ont partagé avec l'AFAPDP leurs impressions quant à la pertinence de ce type de formation.

Témoignage de M. Ouiminga, juriste à la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) au Burkina Faso :

« J'ai retenu de cette formation, principalement, que la protection des données personnelles est un droit fondamental de l'homme, mais aussi l'imbrication entre les données personnelles et la vie privée et la nécessité d'avoir une approche globale et inclusive pour une efficacité de la protection des données personnelles dans le cyberspace. »

« Ce type de formation est très importante pour des professionnels. Elle permet, à travers une thématique précise, de recevoir des enseignements de haut niveau et de réfléchir entre professionnels

de divers horizons. (...) Il serait souhaitable que l'AFAPDP, dans la mesure du possible, initie un tel cadre de formation avec des facilités de participation au profit des professionnels de la protection des données personnelles. »

Témoignage de M. Zinelabidine, membre de l'Institut national de protection des données personnelles en Tunisie :

« C'est une formation intéressante et même indispensable. Elle devrait être renouvelée afin d'assurer une sensibilisation aux nouveaux défis qui vraisemblablement émergeront dans un proche avenir en raison de l'avancée des technologies de l'information et son corolaire d'atteintes aux droits de l'homme et notamment celles relatives aux données personnelles. »

« S'impose la conception d'une stratégie efficace à la fois régionale et internationale pour assurer la possibilité de profiter des avancées technologiques tout en respectant les droits fondamentaux de l'homme. »

Les participants ont, à leur retour au sein de leur autorité, rendu compte de leur formation, dans une logique de partage et dans le but de renforcer les compétences de ses cadres et agents.

QUELQUES ACTIONS PAR PAYS

Tunisie

L'Institut national de protection des données personnelles (INPDP) tunisien a été mis en place à partir de 2009, soit deux ans après l'adoption de la loi de protection des données personnelles en Tunisie. Depuis 2010, l'INPDP a participé à l'ensemble des réunions organisées par l'AFAPDP, à Paris, à Dakar et à Mexico. L'INPDP et l'AFAPDP sont également en contact permanent pour des échanges d'information, des demandes de conseil ou de formation.

En 2012, les grands changements survenus suite à la révolution tunisienne ont conduit à la nomination de M. Yahyaoui à la présidence de l'INPDP puis au renouvellement partiel des membres de l'Institut et à la définition d'une stratégie de réforme de la loi, pour se rapprocher encore des standards internationaux en matière de protection des données personnelles. Dans ce contexte, l'AFAPDP a réalisé une mission de sensibilisation des responsables politiques tunisiens et participé à un séminaire organisé conjointement par le programme européen de formation TAIEX et l'INPDP pour la réforme du droit à la protection des données personnelles tunisien.

Du 27 au 29 juin 2012, Mme Falque-Pierrotin et Mme Leclercq se sont rendues à Tunis pour soutenir l'initiative de l'INPDP de réformer la législation en sensibilisant les décideurs politiques et en partageant l'expertise juridique et technique de la France en matière de protection des données personnelles. Les principales conclusions de la mission en Tunisie sont :

- Les rencontres avec des hauts responsables politiques tunisiens qui ont conduit à l'engagement de ces responsables pour soutenir la réforme de la loi ;
- L'intervention de Mme Falque-Pierrotin (sur la question de l'indépendance des autorités de protection des données personnelles) et de M. Verschuere, Vice-président de la CPVP en Belgique (sur le contrôle des autorités de protection sur les traitements de données personnelles effectués par les autorités publiques) pendant le séminaire, et les interventions des autres participants au séminaire, qui ont permis de dresser un bilan des lacunes de la loi actuelle et d'émettre des recommandations pour la réforme en prévision
- La réussite du partenariat entre l'autorité tunisienne de protection des données personnelles, le programme européen TAIEX, l'AFAPDP, les services de coopération français qui ont participé à l'organisation du déplacement de la délégation de l'AFAPDP

- La confirmation du rôle de l'AFAPDP pour promouvoir le droit à la protection des données personnelles et l'expertise francophone : l'harmonisation des lois et la coordination des pratiques constitue la base de la construction d'un espace francophone numérique sûr et compétitif.

Bénin

Suite à l'adoption de la loi de protection des données personnelles en 2009, une autorité de protection des données personnelles a été mise en place au Bénin en juillet 2010 (nomination des membres de la Commission nationale de l'informatique et des libertés au Bénin).

Depuis 2010, la CNIL au Bénin a fourni des efforts constants pour obtenir les moyens indispensables à l'exercice de ses missions, au niveau national et avec l'AFAPDP : la CNIL du Bénin participe aux réunions et formations de l'AFAPDP depuis 2010, elle entretient des échanges réguliers depuis 2011 autour de la question de la révision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) en cours au Bénin et du rôle de la CNIL pour le contrôle de la LEPI.

En 2012, cette situation de blocage (volonté d'agir mais manque de moyens pour agir) a conduit la CNIL à [dénoncer le manque de moyens de l'autorité devant la cour constitutionnelle](#) et à multiplier les déclarations et [audiences](#).

Tous ces efforts ont conduit à l'attribution d'un budget et le lancement de deux projets de grande ampleur pour la jeune autorité béninoise :

1. L'organisation de deux journées de communication sur les enjeux, la loi et l'autorité de protection des données personnelles. Ces journées ont eu lieu les 12 et 13 novembre 2012 à Cotonou.

L'AFAPDP a tenu à répondre à l'invitation de la CNIL au Bénin aux Journées nationales sur la protection des données personnelles. M. Chartier, Président de l'AFAPDP, et Mme Leclercq, Chargée de mission à l'AFAPDP, ont assisté aux Journées nationales sur la protection des données personnelles. M. Chartier a prononcé le discours d'introduction des journées et présenté l'expérience du Québec en matière de protection des données personnelles. Mme Leclercq est intervenue brièvement pour présenter la loi française de protection des données personnelles et l'évolution du rôle des autorités de contrôle. Finalement, les journées ont donné lieu à :

- L'intervention de M. Koupaki, Premier Ministre béninois, et de nombreux représentants d'institutions de la République du Bénin, en soutien à l'initiative de la CNIL du Bénin
- trois interventions de l'AFAPDP: un message introductif sur le thème général des Journées organisées par la CNIL du Bénin et une présentation de l'expérience québécoise par M. Jean Chartier, une courte présentation de l'évolution des missions des autorités de protection des données personnelles par Mme Floriane Leclercq.
- des audiences auprès des responsables politiques béninois et un engagement de ces responsables à donner à l'autorité béninoise les moyens de l'exercice de ses missions
- un important relai médiatique dans la presse béninoise, qui contribue à combattre les idées reçues sur la CNIL et à inscrire la CNIL dans le paysage institutionnel béninois

2. L'organisation de stages de formation d'une semaine des commissaires à la protection des données personnelles béninois dans trois autorités francophones des pays du nord (Belgique, France, Québec). Ces stages, financés par l'autorité béninoise, devraient avoir lieu en décembre 2012 et janvier 2013.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

CREATION ET ANIMATION DU SITE INTERNET DE L'AFAPDP

Depuis 2007, l'AFAPDP a communiqué en direction de plusieurs structures et sur plusieurs types de supports :

- par le biais des sites internet des autorités de protection des données francophones et du site internet de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme de l'OIF,
- par le biais de la lettre d'information (relancée en 2011),
- par le biais des invitations aux réunions organisées par l'AFAPDP, des cartes de visite et brochures de présentation (2011),
- par le biais d'une campagne de communication auprès des jeunes (2010-2011).

En plus de ces outils, nous avons souhaité créer un site internet propre à l'association pour développer notre visibilité et la visibilité de nos membres, faciliter l'accès aux informations diffusées par notre réseau², et susciter le débat autour des enjeux de la protection des données au sein de la Francophonie.

Le site internet de l'AFAPDP a été mis en ligne le 28 janvier 2012, lors de la Journée internationale de la protection des données personnelles. Grâce à ce site, l'AFAPDP et ses membres peuvent publier de l'information : publier des notes d'actualité ou des liens vers des articles concernant la protection des données personnelles ; elles peuvent également exprimer leur opinion : commenter des articles, publier des tribunes, partager leur expérience.

Deux pages du site constituent également une source documentaire sur l'AFAPDP et sur ses membres (annuaire, accès aux lois nationales de protection des données personnelles).

LES REUNIONS ANNUELLES DE L'AFAPDP

La conférence annuelle et l'assemblée générale de l'AFAPDP sont les moments forts de l'association puisqu'elles offrent une visibilité sans équivalent sur les actions de l'AFAPDP et de ses membres. Ces rencontres, auxquelles se rattachent souvent d'autres réunions, sont l'occasion pour les membres de l'association, leurs partenaires, les associations concernées par la protection des données personnelles, de se retrouver autour des grands sujets qui ont mobilisé les autorités pendant l'année et qui mobiliseront dans les mois à venir. Ces rencontres permettent également à l'AFAPDP d'inviter des représentants d'Etats et gouvernements francophones pour les sensibiliser à la protection des données personnelles et leur présenter son réseau et ses activités.

En 2012, les rencontres annuelles de l'AFAPDP ont eu lieu à Monaco sur proposition de la Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN) à Monaco et avec l'accord de l'Assemblée générale de l'AFAPDP. Trois réunions sont organisées du 21 au 23 novembre : une réunion des représentants des Etats et autorités francophones du continent africain le 21 novembre, la 6^{ème} conférence francophone le 22 novembre, et la 6^{ème} assemblée générale le 23 novembre.

Ont été invités à participer : les membres du réseau de l'AFAPDP, les autorités de protection des données personnelles, les correspondants dans les gouvernements francophones souhaitant se doter d'une loi de protection des données personnelles, les représentants des ministères de la justice des pays francophones, les représentants des réseaux institutionnels de la Francophonie, l'OIF, les organisations intergouvernementales.

² Par exemple les textes de référence (législations francophones, statuts, résolutions, travaux divers), communiqués de presse, infolettres...

Une nouveauté : la réunion africaine

Sur proposition de Mme Ouattara, Présidente de la CIL au Burkina Faso et Vice-présidente de l'AFAPDP, l'AFAPDP a choisi d'organiser, pour la première fois, une réunion préliminaire à la conférence francophone, rassemblant les représentants des Etats et autorités francophones du continent africain. Cette proposition avait été formulée pour la première fois par l'un des membres de la commission de protection des données personnelles du Sénégal, lors de la 5^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP à Mexico, le 31 octobre 2011.

L'objectif de cette réunion est de permettre aux autorités et Etats francophones africains d'aborder des enjeux de la protection des données personnelles et de proposer des réponses spécifiques au continent africain, de discuter des instruments de protection des données personnelles en cours d'élaboration en Afrique (au niveau des sous-régions du nord, de l'ouest, de l'est et de l'Union africaine) et de préparer leur participation à la conférence francophone et à l'assemblée générale prévue les jours suivants. Le rapporteur de la réunion présentera une compilation des contributions et des recommandations sur les deux principaux sujets au programme, les enjeux de la biométrie pour la protection des données personnelles (Sénégal), le cadre juridique mis en place pour le gouvernement transparent (open data) (Tunisie), et sur les contributions des Etats francophones représentés à la réunion.

La présidence de la réunion des représentants des Etats et autorités francophones du continent africain est assurée par M. IHRAI, président de la Commission nationale de protection des données personnelles (CNPDP) au Maroc.

La conférence et l'assemblée générale 2012

La 6^{ème} Conférence de l'AFAPDP est organisée le 22 novembre. Comme chaque année, la conférence devrait s'attacher à mettre en valeur les travaux et positions des autorités francophones, et à permettre à notre association de définir une stratégie francophone pour apporter des réponses aux enjeux de la protection des données personnelles. Les thèmes abordés sont :

- Administration électronique : quel contrôle des autorités de protection des données personnelles (République tchèque)
- Missions de sensibilisation des autorités de protection des données personnelles : la mise en œuvre de la résolution de l'AFAPDP (Monaco)
- Education numérique : présentation de www.thinkdata.ch, un outil collaboratif (Suisse)
- Elections et biométrie : les enjeux de la protection des données personnelles (Québec et Bénin)
- L'expertise technique : une compétence indispensable aux autorités de protection des données personnelles (Canada)

L'OIF clôturera cette année la 6^{ème} conférence annuelle de l'AFAPDP.

Le [programme](#) des réunions annuelles de Monaco est disponible sur le site de l'AFAPDP.

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'OIF ET LES RESEAUX FRANCOPHONES

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'OIF ET L'AFAPDP EN 2012

Depuis 2007, l'OIF est le partenaire principal de l'AFAPDP. En 2012, la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF et l'AFAPDP ont conclu un protocole d'accord dans le cadre de la signature de la charte de partenariat en mars et de la présentation de notre plan d'action annuel.

Quelques actions proposées dans le plan d'action de l'AFAPDP ont été relevées et mises en avant par l'OIF puisque ce protocole mentionne et soutient, en particulier, les activités de sensibilisation, de formation et de concertation francophones portées par l'AFAPDP, et, notamment, le programme de renforcement des compétences des autorités en cours d'installation ainsi que la participation de représentants issus de pays du sud à la 6^{ème} conférence francophone des commissaires à la protection des données personnelles qui se tiendra à Monaco en septembre 2012.

L'AFAPDP remercie la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF pour son soutien constant et son engagement à promouvoir la protection des données personnelles dans l'espace francophone.

LES JOURNEES DES RESEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Les Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie se sont tenues les 13 et 14 mars à Paris, au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Quinze réseaux institutionnels étaient représentés, ainsi que les organisations internationales et régionales : HCDH³, Commission européenne, Cour Pénale Internationale, OHADA⁴ ; et les partenaires institutionnels et de la société civile : Amnesty International, Avocats sans frontières, FIDH⁵, réseaux régionaux des droits de l'Homme, ...

Les Journées ont été placées sous le signe du partage d'expérience, du renforcement de la mobilisation des réseaux et de la coordination des actions de la Francophonie institutionnelle (avec l'adoption de la Charte de partenariat OIF/réseaux institutionnels notamment).

Participation de l'AFAPDP aux Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie des 13 et 14 mars 2012

M. Chartier, Mme Ouattara et Mme Falque-Pierrotin ont représenté l'AFAPDP lors de ces Journées et ont eu l'occasion d'assister à de remarquables interventions, notamment de M. Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, de Mme Belhassen, Présidente de la FIDH, de M. Latortue, Ancien Premier Ministre d'Haïti, et d'autres experts et personnalités de la Francophonie et des droits de l'Homme. Les représentants de l'AFAPDP sont intervenus sur les thèmes :

- Initiatives des autorités de protection des données personnelles pour la RSE (France)
- Enjeux de la consolidation des fichiers d'état civil et fiabilité des listes électorales (Québec)
- Enjeux du développement des NTIC pour la protection des données personnelles (Burkina Faso)

Signature de la [Charte de partenariat OIF/réseaux institutionnels francophones](#)

S'inscrivant dans le suivi des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie convoquées en mai 2010 à Paris lors du processus « Bamako+10 », la Charte de partenariat consacre formellement le partenariat développé par la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP) avec les réseaux institutionnels. Elle permet ainsi de donner une meilleure visibilité aux réseaux et à la place qu'ils occupent dans la dynamique francophone.

³ Haut Commissariat aux Droits de l'Homme.

⁴ Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.

⁵ Fédération Internationale des ligue des Droits de l'Homme.

Après un court préambule qui revient sur les engagements francophones, et qui se réfère en particulier à la Déclaration de Bamako, à la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine et à la Déclaration de Paris adoptée à l'issue de la 4ème Conférence des Ministres francophones de la Justice, la Charte fixe les objectifs de partenariat ainsi que les modalités de la coopération et les relations entre l'OIF et les réseaux institutionnels de la Francophonie.

Lors de sa présentation pendant les Journées des réseaux en mars, M. Sada, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF, a insisté sur le principe de l'indépendance des réseaux consacré par le texte proposé, et représentant la clé de voûte d'un partenariat en bonne synergie avec l'OIF.

Le texte intégrant un amendement proposé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a été adopté par acclamation.

Un compte rendu des Journées et les textes des interventions ont été mis en ligne sur le site de l'[OIF](#) et de l'[AFAPDP](#).

DES PROJETS CONCRETS

Lors de ces Journées, l'AFAPDP a pu présenter ses travaux réalisés dans le cadre du partenariat avec l'OIF et rencontrer les représentants d'autres réseaux institutionnels autour de sujets d'intérêts communs, parmi lesquels le RECEF⁶ autour de la consolidation des fichiers d'état civil et des listes électorales, et le REFRAM⁷ sur la liberté d'expression dans les nouveaux médias.

Ces rencontres ont donné lieu à :

- La publicité des travaux du GFET⁸, chargé de rédiger un référentiel commun pour évaluer les bonnes pratiques des entreprises en matière de transferts (RSE)
- Une recommandation sur les échanges et l'interconnaissance nécessaire entre les autorités régulatrices des médias et de la protection des données personnelles
- Des échanges de documentation entre l'AFAPDP et le REFRAM sur les positions des autorités et des organisations internationales sur la conciliation entre liberté d'expression et protection des données personnelles et de la vie privée.
- L'annonce de la création d'un [groupe de travail par le RECEF](#), auquel participe l'AFAPDP, sur la consolidation des fichiers d'état civil et des listes électorales.

Coopération avec l'AOMF sur les droits de l'enfant :

L'AFAPDP a participé activement au partenariat mis en place par l'OIF sur les droits de l'enfant en 2009 qui a conduit à la définition d'une doctrine des autorités de protection des données personnelles francophones en 2009 et à la réalisation d'une campagne de communication auprès des jeunes en 2010-2011.

La protection des droits de l'enfant continue de mobiliser nombre des partenaires de l'AFAPDP, les réseaux institutionnels francophones, entre autres l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie ([AOMF](#)) et l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme ([AFCNDH](#)).

⁶ Réseau des Compétences Electorales Francophones.

⁷ Réseau Francophone des Régulateurs des Médias.

⁸ Groupe Francophone sur l'Encadrement des Transferts de données.

L'AOMF a organisé les 23 et 24 octobre une rencontre sur les droits de l'enfant en Albanie. L'AFAPDP a participé à cette rencontre par le biais de l'une de ses autorités adhérentes : le Commissariat à la protection des données personnelles en Albanie. Sa représentante, Mme Koja, a présenté lors de la rencontre les actions menées par l'AFAPDP et le commissariat albanais pour la protection des données personnelles et de la vie privée de l'enfant.

Réunions des représentants pour améliorer notre action et la coordination de nos projets :

En avril 2012, les représentants techniques des réseaux se sont rencontrés pour la première fois pour échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques dans la gestion quotidienne des réseaux et associations : pour améliorer la gestion des projets, des budgets, des partenariats. Les représentants techniques des réseaux se proposent également de faire le bilan des actions menées, dans chacun des réseaux, dans un domaine particulier (les droits de l'enfant, les processus électoraux, ...) ou dans un Etat particulier. Une deuxième réunion est prévue le 3 décembre 2012.

RENFORCEMENT DE L'INFLUENCE DE L'AFAPDP AU NIVEAU INTERNATIONAL

AU SEIN DE LA FRANCOPHONIE

Depuis le Sommet de Ouagadougou en 2004, les Chefs d'Etat et de gouvernements de la Francophonie ont pris en compte à plusieurs reprises les enjeux de la protection des données personnelles :

- l'enjeu politique : le droit à la protection des données personnelles est un droit fondamental et un élément indispensable au fonctionnement d'une société démocratique.
- l'enjeu économique : le droit à la protection des données personnelles est indispensable au développement d'une économie numérique durable.

Ils ont souligné l'importance pour les Etats d'adopter des règles pour la protection des données personnelles (2004), de renforcer les dispositifs juridiques et la coopération au niveau national (2006) et au niveau international (2010).

Malgré les engagements qui ont été pris lors des précédents sommets et le développement de la société numérique, qui apporte davantage de libertés pour les pratiques de la démocratie mais aussi davantage de risques pour la protection des données personnelles, seulement 39 Etats francophones (dont 8 africains) sur 75 sont aujourd'hui dotés d'une loi de protection des données personnelles.

A l'occasion du XIVème Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Kinshasa les 13 et 14 octobre 2012, nous avons donc proposé, par le biais d'une action collective menée par chaque autorité de protection des données personnelles auprès de leur gouvernement, de rappeler les engagements de la Francophonie et l'importance d'adopter des législations de protection des données personnelles et d'encourager les Etats à mener, au niveau international, un débat de fond sur les conséquences, pour les individus, de l'utilisation des fichiers et du traitement de données à caractère personnel.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie ont finalement appelé, dans la Déclaration finale du Sommet à « l'adoption de normes mondiales et de législations nationales définissant les principes d'une protection effective des données personnelles ». Le paragraphe fait ainsi référence à plusieurs éléments clés :

- les précédents engagements de la Francophonie ;
- l'urgence d'adopter un cadre juridique pour encadrer les traitements des données personnelles, qui reposent de plus en plus sur les systèmes de traitement internationaux et requièrent une mobilisation internationale pour que la protection proposée soit véritablement effective ;

- les législations sur la protection des données personnelles accompagnent le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (i.e. ne sont pas un frein): elles s'assurent que les NTIC profitent aux pratiques démocratiques et au développement d'une économie numérique durable dans le respect des droits de l'Homme.

L'AFAPDP se félicite de ce nouvel engagement de la Francophonie en faveur de la protection des données personnelles et a fait part de sa disponibilité pour mettre en œuvre les déclarations.

AU CONSEIL DE L'EUROPE

Depuis 2008 et l'obtention du statut d'observateur au sein du [Comité consultatif de la Convention 108 du Conseil de l'Europe](#), l'AFAPDP s'efforce de participer et de contribuer activement aux discussions organisées dans le cadre des réunions du Bureau et des réunions plénières organisées par le Comité. [Cinq réunions ont été organisées par le Comité en 2012](#) en février, en avril, en juin (plénière), en septembre et en novembre (plénière, à venir). Deux consultations ont également été lancées en 2012 sur la modernisation en cours de la Convention (de mars à avril) et sur la révision du rapport sur l'utilisation de la biométrie (en cours).

Conformément au programme de travail pour 2012 et 2013, le Comité consultatif poursuit les travaux de modernisation de la Convention et de son protocole additionnel, qui doit s'achever lors de la réunion plénière de novembre. La proposition de modernisation du Comité texte sera alors transmise au Comité des ministres du Conseil de l'Europe puis au Conseil de l'Europe pour adoption.

Outre la poursuite des travaux de modernisation de la Convention, le Comité prévoit la révision d'anciennes recommandations, notamment celle portant sur l'utilisation des données personnelles dans le secteur de la police (de 1987) et celle portant sur la protection des données personnelles utilisées à des fins d'emploi (de 1989). Ces deux sujets intéresseront de près les Etats signataires de la Convention et les futurs adhérents à la Convention.

Le Comité 108 devrait également aborder dans ses travaux les thèmes suivants : collecte et traitement des données biométriques, sur la base du rapport d'étape datant de 2005, protection des données médicales et révision de la recommandation de 1997, implications des nanotechnologies en matière de protection des données personnelles.

Pour opérer un rapprochement entre les autorités francophones du sud et le Conseil de l'Europe, nous avons déjà communiqué sur l'intérêt pour les pays du sud de s'intéresser aux travaux du Comité et de ratifier la Convention. Le président du Comité, également Vice-président de l'AFAPDP, M. Walter, est intervenu régulièrement devant le réseau francophone pour en décrire les enjeux : la Convention 108 reste le seul instrument contraignant à vocation internationale, ouvert à l'adhésion des pays tiers ; la ratification de la Convention est une étape indispensable vers une reconnaissance internationale de la législation de protection des données personnelles, et est un outil permettant de faciliter les transferts de données personnelles ; elle permet également l'accès aux discussions et débats sur les enjeux internationaux via le Comité consultatif, ...

Plusieurs Etats francophones ont déjà été invités, en 2008, à réfléchir à la ratification de la Convention 108. Jusqu'à présent, seul le Maroc a déposé une demande de ratification de la Convention, en cours d'examen par le Comité consultatif et le Comité des ministres.

A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DES COMMISSAIRES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET A LA VIE PRIVEE

Une des missions de l'AFAPDP est de promouvoir l'expertise et l'approche francophones en matière de protection des données personnelles. La participation des autorités francophones et de l'AFAPDP

à la Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles et de la vie privée est, dans ces conditions, l'un des moments forts pour notre association.



En 2012, la [34^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles et de la vie privée](#) a été organisée par l'autorité de protection des données personnelles uruguayenne, à Punta del Este, en Uruguay, du 23 au 26 octobre.

Cette année, l'AFAPDP est devenue membre observateur de la Conférence internationale, qui se réunit en session fermée, chaque année, pour adopter ses résolutions.

Plusieurs actions ont été également menées auprès des organisateurs de la conférence internationale en 2012 pour :

- assurer une interprétation en français de certaines réunions prévues pendant la conférence : conformément à la [Résolution](#) de l'AFAPDP adoptée le 31 octobre 2011 à Mexico, les autorités francophones se sont engagées à soutenir l'utilisation de la langue française à la conférence internationale. D'un côté, l'AFAPDP et la CAI se sont mobilisées pour traduire et publier des documents en français sur le site de la conférence (depuis août 2012). De l'autre, les autorités en Belgique, au Canada et en France ont accepté de financer l'interprétation en français à Punta del Este.
- Encourager la participation et l'intervention de représentants francophones à la conférence internationale de Punta del Este. Alors que des progrès significatifs ont lieu en Afrique pour ce qui concerne la protection des données personnelles, en réponse aux enjeux majeurs de l'informatisation de l'administration et du développement de l'e-administration, de l'enrôlement biométrique des électeurs, du développement de la téléphonie et des services mobiles, de la mise en place de stratégies nationales pour l'économie numérique, le témoignage et l'analyse des autorités membres de l'AFAPDP peuvent contribuer de façon significative aux discussions et à l'évolution des positions de la Conférence, tout comme ceux des autorités membres d'autres réseaux.

AU SEIN DU RESEAU IBERO-AMERICAIN DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (REDIPD)

En 2009, l'AFAPDP et le REDIPD ont adopté à Madrid une résolution commune intitulée « Résolution conjointe sur la protection des données personnelles ». La résolution est la première tentative de rapprochement de nos réseaux. Elle souligne notre engagement à coopérer dans le domaine de la protection des données personnelles, à soutenir l'élaboration d'un instrument international dans ce domaine, à créer un mécanisme de concertation, et à promouvoir et coordonner nos actions

Par la suite, les réseaux ont plusieurs fois échangé des messages de soutien/de suivi (à Paris, à Mexico, à Strasbourg). En 2011, le réseau ibéro-américain a adopté une résolution qui rappelle les « relations fraternelles » entretenues avec le réseau des autorités de la Francophonie et les engage notamment à « coordonner l'impulsion pour la protection des données personnelles avec l'AFAPDP, à travers l'échange de savoirs et d'expériences ».

L'AFAPDP tient, chaque année, à manifester son intérêt pour les activités du REDIPD et entamer un rapprochement dans le sens de la résolution commune adoptée à Madrid en 2009. À l'initiative de Mmes Peschard, Présidente du REDIPD, et Falque-Pierrotin, Secrétaire général de l'AFAPDP, Mme Falque-Pierrotin a enregistré un message vidéo qui a été diffusé au cours de la rencontre du REDIPD,

organisé en 2012 en marge de la Conférence internationale, à Punta del Este. A cette occasion, nous avons invité les représentants du REDIPD à participer à notre conférence à Monaco. Mme Peschard devrait donc, à son tour, s'exprimer devant la conférence francophone à Monaco en novembre 2012.

Extrait du message vidéo enregistré par Mme Falque-Pierrotin et diffusé pendant la 10^{ème} Rencontre du REDIPDP, le 22 octobre 2012, à Punta del Este :

« (...) Le réseau francophone et le réseau ibérique partagent cette idée que les données personnelles, c'est bien sûr des enjeux économiques, mais c'est aussi la présence d'un individu. C'est une approche humaniste de ces données personnelles.

Au moment où il y a une concurrence internationale extrêmement forte sur l'encadrement des données personnelles, il est très important que ces deux réseaux portent une voix commune, et portent cette présence de l'individu au cœur des données personnelles et des enjeux économiques qui se dessinent. »

Identité du réseau ibéro-américain

Le [Réseau ibéro-américain de protection des données personnelles](#) (REDIPD) a été créé en 2003 au

Guatemala, avec le soutien politique de la Conférence

ibéro-américaine des chefs d'Etat et de

gouvernement (22 pays membres), équivalent de notre

Organisation internationale de la

Francophonie (OIF). Son principal objectif est d'encourager

l'adoption de normes juridiques

nationales de protection des données personnelles, sur la base d'une

tradition juridique commune et

du respect des droits fondamentaux. Depuis 2003, le développement

des normes juridiques en

matière de protection des données s'est intensifié. En plus de

l'initiative de l'Argentine, antérieure à

la constitution du réseau, des lois ont été promulguées en

Uruguay, Mexique, Costa Rica, Pérou,

Nicaragua. Une loi est en cours d'examen au Chili et en

Colombie. Des travaux de réflexion sont

menés en Equateur, au Brésil et au Salvador.



LES PERSPECTIVES POUR 2013

LA STRATEGIE NUMERIQUE POUR LA FRANCOPHONIE 2020

Lors du Sommet de la Francophonie à Kinshasa, les chefs d'Etat et de gouvernement francophones ont adopté, outre la Déclaration et les résolutions de Kinshasa, une stratégie numérique pour la Francophonie dont l'objectif est de « contribuer à l'émergence d'une société de l'information démocratique, inclusive, ouverte et transparente », pour favoriser « la diversité culturelle et linguistique et l'intégration de la Francophonie dans l'économie numérique, conformément aux valeurs humanistes de la Francophonie ». Or, sur quoi repose, pour partie, l'économie numérique ? Sur la donnée personnelle – la matière première, et le traitement de données personnelles – la transformation.

A partir de ce projet, les Etats et les autorités de protection des données personnelles francophones doivent se mobiliser pour, dans le domaine de la protection des données personnelles, d'une part promouvoir la sécurité et la confiance dans l'économie numérique, créer un environnement favorable à la sensibilisation et à la formation à la protection des données personnelles et contribuer à l'animation du réseau des autorités de protection des données personnelles de l'OIF. D'autre part, le document stratégique de l'OIF reconnaît que « les questions juridiques sont au cœur des enjeux de l'espace numérique ». L'OIF recommande une mise à niveau législative et des efforts d'harmonisation régionale et une maîtrise des enjeux.

L'AFAPDP se félicite de l'adoption de cette stratégie qui correspond, aussi bien pour ses valeurs que pour ses recommandations, à ses positions depuis 2007. L'AFAPDP ne peut aujourd'hui que s'engager à participer à sa mise en œuvre, à travers une mobilisation accrue de ses représentants dans l'espace francophone et à la conclusion de nouveaux partenariats avec les acteurs francophones du numérique.

Son engagement passe par la mise en place d'une véritable diplomatie du numérique francophone, qui s'appuie sur des forces politiques et sur une expertise juridique et technique de haut niveau. Il passe aussi par la participation aux comités juridiques et techniques qui devront se mettre en place pour analyser les enjeux et leur apporter des réponses réalistes et concrètes, qui prennent en compte l'environnement international très concurrentiel de la protection des données personnelles.

2013 : REFLEXIONS AUTOUR DE LA BIOMETRIE

La biométrie est devenue un point focal des débats des acteurs de la protection des données personnelles nationaux, francophones et internationaux, à l'AFAPDP et au RECEF, à l'OIF et à l'APF, au Conseil de l'Europe, ...

L'utilisation des outils biométriques s'est banalisée (pour rendre les processus d'identification et de l'authentification plus fiables) et diversifiée (développement des éléments du corps « biométrisables » : empreintes digitales, yeux, oreilles, démarche, frappe au clavier, ...). Les enjeux sont considérables :

- pour les acteurs publics, par exemple les Etats qui souhaitent consolider leurs fichiers publics ou les nombreux des Etats africains qui ont recours à la biométrie pour l'enrôlement des électeurs et le déroulement du vote. Ces choix sont d'ailleurs soutenus par les partenaires institutionnels car ils présentent des avantages réels,
- et pour les acteurs privés qui souhaitent offrir des services plus performants et plus personnalisés aux consommateurs, et prennent leur parti des capacités d'innovation technologique et des opportunités de l'économie numérique.

Or, pour les autorités de protection des données personnelles, il est évident que ces techniques biométriques, qui reposent sur le traitement de données sensibles, nécessitent un encadrement strict. Des données sensibles pourquoi ? Parce que les données biométriques sont des données d'identité et que, pour rappel :

Extrait du rapport de la CNIL sur la biométrie (2011) : « (...) *La biométrie recouvre l'ensemble des procédés tendant à identifier un individu à partir de la « mesure » de l'une ou de plusieurs de ses caractéristiques physiques, physiologiques ou comportementales.*

A la différence de toute autre donnée d'identité, et à plus forte raison de toute autre donnée à caractère personnel, la donnée biométrique n'est pas attribuée par un tiers ou choisie par la personne : elle est produite par le corps lui-même et le désigne ou le représente, lui et nul autre, de façon immuable. Elle appartient donc à la personne qui l'a générée. On comprend dès lors que toute possibilité de détournement ou de mauvais usage de cette donnée fait peser un risque majeur sur son identité. Confier ses données biométriques à un tiers, lui permettre de les enregistrer et de les conserver n'est donc jamais un acte anodin : cela doit répondre à une nécessité a priori exceptionnelle, justifiée, et être entouré de garanties sérieuses. »

Les autorités de protection des données personnelles se sont prononcées et vont continuer à suivre l'évolution des outils biométriques, leurs utilisations, et à encadrer par le droit le traitement des données biométriques des citoyens. Il sera indispensable de partager ces préoccupations au plus haut niveau. Les outils biométriques et les réponses juridiques apportées par les textes juridiques nationaux et internationaux retiendront toute notre attention au cours de l'année qui arrive.

ANNEXE

ANNUAIRE DES AUTORITES FRANCOPHONES

Pays	Contact
Afrique de l'Est et Océan Indien	
Maurice	Commissariat à la protection des données personnelles Commissaire : Mme Drudeisha MADHUB 4 ^{ème} étage, Bât. Emmanuel Anquetil PORT LOUIS Île Maurice http://dataprotection.gov.mu
Afrique de l'Ouest	
Bénin	Commission nationale de l'informatique et des libertés du Bénin (CNIL) Président : M. Nicolas BENON BP 2028 COTONOU Bénin
Burkina Faso	Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) Présidente : Mme Alimata OUATTARA/DAH 01 BP 1606 OUAGADOUGOU Burkina Faso www.cil.bf
Sénégal	Commission de protection des données personnelles (CPDP) Président : M. Mouhamadou LO Ancien bâtiment de l'ADIE Avenue Pasteur 6944 DAKAR Sénégal
Afrique centrale	
Gabon	Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel (CNPDCP) Président : M. Blaise Lionel MEMIAGHE LIBREVILLE Gabon
Afrique du nord et Moyen-Orient	
Maroc	Commission nationale pour le contrôle des données à caractère personnel (CNDP) Président : M. Saïd IHRAI 6 Bld Annakhil Bat. Les Patios – 3ème étage 10 000 RABAT Maroc www.cndp.ma
Tunisie	Instance nationale de protection des données à caractère personnel (INPDP) Président : M. Mokhtar YAHYAOUÏ 1, Rue Mohamed Moalla, Mutuelleville BP 525 1002 TUNIS Tunisie www.inpdp.nat.tn
Amériques - Caraïbes	
Canada	Commissariat à la Protection de la Vie Privée au Canada (CPVP) Commissaire : Mme Jennifer STODDART Commissaire adjointe : Mme Chantal BERNIER 112, rue Kent Place de Ville Tour B, 3e étage OTTAWA (ON) – K1A 1H3 Canada www.privcom.gc.ca
Canada Nouveau-Brunswick	Commission à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée Commissaire : Mme Anne BERTRAND Regency Park

	65 Regent Street - Suite 230 FREDERICTON (NB) – E3B 7H8 Canada access.info.privacy@gnb.ca
Canada Québec	Commission d'Accès à l'Information du Québec (CAI) Président : M. Jean CHARTIER 575 rue Saint-Amable, bureau 1.10 QUEBEC (QC) – G1R 2G4 Canada www.cai.gouv.qc.ca
Uruguay (o)	Unité de régulation et de contrôle des données personnelles (URCDP) Président : M. Federico MONTEVERDE Andes N° 1365 - Apt 8 MONTEVIDEO Uruguay http://www.datospersonales.gub.uy/
Asie et Pacifique	
Europe	
Albanie	Commissariat à la protection des données personnelles (KMDP) Commissaire : Mme Flora CABEJ Rruga “ Abdi Toptani “ Nr.4, Kati i II-të TIRANA Albanie www.kmdp.al
Andorre	Agence andorrane de protection des données personnelles (APDP) Directeur : M. Joan CRESPO PIEDRA Carrer Dr. Vilanova núm. 15 Nova seu del Consell General, planta -5 AD500 ANDORRE LA VIEILLE Principat d'Andorre www.apda.ad
Autriche (o)	Commission autrichienne de protection des données Président : M. Anton SPENLING Hohenstaufengasse 3 1010 VIENNE Autriche www.dsk.gv.at
Belgique	Commission pour la Protection de la Vie Privée de Belgique (CPVP) Président : M. Willem DEBEUCKELAERE Vice-président : M. Stefan VERSCHUERE Rue de la presse, 35 1000 BRUXELLES Belgique www.privacycommission.be
Bosnie-Herzégovine (o)	Agence pour la protection des données personnelles (Agencija za zaštitu ličnih podataka u Bosni i Hercegovini) Directeur : M. Petar KOVACEVIC Vilsonovo šetalište broj 10 71000 SARAJEVO Bosnie-Herzégovine www.azlp.gov.ba
Bulgarie	Commission pour la Protection des Données Personnelles Présidente : Mme Veneta Lyubanova SHOPOVA 15 Akad. Ivan Evstratiev Geshov Blvd. 1431 SOFIA Bulgarie www.cdpd.bg
Chypre (a)	Commissariat pour la protection des données personnelles Commissaire : M. Yiannos DANIELIDES 1 Iasonos Str. P.O. Box 23378 1682 NICOSIE Chypre www.dataprotection.gov.cy
Croatie (o)	Agence pour la protection des données personnelles (Agencija za zaštitu osobnih podataka) Directeur : M. Dubravko BILIC Martičeva 14 HR - 10 000 ZAGREB Croatie www.azop.hr

Estonie (o)	Inspecteur pour la protection des données personnelles Inspecteur : M. Viljar PEEP 19 Väike-Ameerika St. 10129 TALLINN Estonie www.aki.ee/eng/
Ex-République Yougoslave de Macédoine	Direction de la Protection des Données Personnelles Directrice : Mme Marijana MARUSIC Samoilova 10 1000 SKOPJE Ancienne République yougoslave de Macédoine Macédoine (FYROM) www.dzlp.mk
France	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) Présidente : Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN 8, rue Vivienne CS 30223 75083 PARIS Cedex 02 France www.cnil.fr
Grèce	Autorité de protection des données à caractère personnel Président : M. Petros CHRISTOFOROS Kifissias 1-3 115 23 ATHENES Grèce www.dpa.gr
Hongrie (o)	Autorité nationale pour la pdp et la liberté de l'information Président : M. Dr. Attila PÉTERFALVI Szilágyi Erzsébet fasor 22/C H-1125 BUDAPEST Hongrie privacy@naih.hu www.naih.hu/
Lettonie (o)	Inspection pour la protection des données Directrice : Mme PLUMINA Signe Blaumana 11/13 – 15 LV-1011 RIGA Lettonie www.dvi.gov.lv/eng/
Lituanie (o)	Inspection nationale de la protection des données Directeur : M. Algirdas KUNCINAS A. Juozapaviciaus str. 6 / Slucko str. 2 09310 VILNIUS Lituanie www.ada.lt
Luxembourg	Commission nationale pour la Protection des Données (CNPD) Président : M. Gérard LOMMEL 41, avenue de la gare L-1611 LUXEMBOURG Luxembourg www.cnpd.lu
Moldavie	Centre national pour la protection des données personnelles Directeur : M. Vitale PANIS Str. Serghei Lazo, 48 MD-2004 CHISINAU Moldavie www.datepersonale.md
Monaco	Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN) Président : M. Michel SOSSO 12 avenue de Fontvieille 98000 MONACO Monaco www.ccin.mc
Monténégro	Agence pour la protection des données personnelles Podgorica Directeur : M. Bojan OBRENOVIC Ul. Kralja Nikole br. 2 azlp@t-com.me http://azlp.me/
Pologne (o)	Bureau de l'Inspecteur Général de protection des données personnelles

	<p>Inspecteur général : M. Wojciech Rafal WIEWIÓROWSKI ul. Stawki 2 00 193 VARSOVIE Pologne www.giodo.gov.pl</p>
République tchèque (o)	<p>Bureau de la Protection des Données Personnelles Président : M. Igor NEMEC Pplk. Sochora 27 170 00 PRAGUE 7 République Tchèque http://www.uoou.cz</p>
Roumanie	<p>Autorité nationale de contrôle des données à caractère personnel Présidente: Mme Georgeta BASARABESCU Magheru Boulevard 28-30 Bucuresti Sector 1 Romania www.dataprotection.ro</p>
Serbie (o)	<p>Commissariat pour l'information du public et la protection des données personnelles Commissaire : M. Rodoljub SABIC 42, Svetozara Markovica Str. 11000 BEOGRAD Serbie www.poverenik.org.rs</p>
Slovaquie (o)	<p>Bureau pour la protection des données personnelles Président : M. Gyula VESZELEI Odborárske námestie č. 3 817 60 BRATISLAVA 15 République de Slovaquie www.dataprotection.gov.sk</p>
Slovénie (o)	<p>Commissariat à la protection des données personnelles Commissaire : Mme Natasa PIRC MUSAR Vošnjakova 1 p.p. 78 1000 LJUBLJANA Slovénie www.ip-rs.si</p>
Suisse	<p>Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence Préposé : M. Hanspeter THÜR Préposé suppléant : M. Jean-Philippe WALTER Feldeggweg 1 CH-3003 BERNE Suisse www.edoeb.admin.ch</p>
Suisse – Canton de Genève	<p>Préposé à la protection des données et à la transparence du Canton de Genève Préposée : Mme Isabelle DUBOIS Boulevard Helvétique 27 1207 GENEVE Suisse www.ge.ch/ppdt</p>
Ukraine (o)	<p>Service national pour la protection des données personnelles Maryny Raskovoi Str. 15 02660 KYIV Ukraine info@zpd.gov.ua http://zpd.gov.ua/dszpd/en/index</p>